



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Volume 4, Numéro 1, Janvier 2026**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mirabel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**AJOL**  
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing**  
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

**OAJI** **Open Academic Journals Index**  
.net Founded 2013

<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

**Impact factor : SJIF 2025 : 6.586**

ISSN-L: 2958-2814  
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

**AKIRI**

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations  
 E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)  
 I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

**Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob  
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba  
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali  
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert  
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

**Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,  
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly  
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
 BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

**ISSN-L: 2958-2814****ISSN-P: 3006-306X**

## Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL :** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor:** <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID:** <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**AJOL:** <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing:** [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

**OAJI:** <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

**Impact factor : SJIF 2025 : 6.586**

**ISSN-L: 2958-2814**

**ISSN-P: 3006-306X**

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « *AKIRI* » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

*AKIRI* est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

#### Anglais

1. **Translating english idioms into french: a type-based comparative study**  
Mamoutou COULIBALY & Kémoko SIDIBE ..... 1-11  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.1>

#### Lettres Modernes

2. **Essai sur les fondements du système narratif du griot :  
la « narragriotologie »**  
Hadja Maïmouna NIANG..... 12-30  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.2>
3. **Mariama Bâ : regard sur le lévirat**  
SÉKA Chiayé Marie-Pauline..... 31-43  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.3>
4. **L'identité-matrice de l'animal comme code de vie ontologique et  
voie spirituelle de la communauté yenguin**  
ZANG BIYOGHE Nadège..... 44-60  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.4>

### COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

5. **Antagonisme curriculaire dans les systèmes éducatifs africains :  
cas du programme éducatif ivoirien**  
Abou FOFANA..... 61-73  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.5>
6. **Vers une régénération de la démocratie en Côte d'Ivoire :  
articuler capacités, communs et care**  
Tiémoko Euloge Konan ZERBO..... 74-88  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.6>
7. **Matraquage médiatique, addiction et risques sanitaires liés  
aux paris sportifs en ligne à Abidjan (Côte d'Ivoire)**  
AKE Affoué Hélène..... 89-105  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.7>
8. **Médias, TIC et espace public : la dynamique  
des usages sociaux différenciés**  
Kahou Albert DJÈ BI & Soualio BAMBA ..... 106-123  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.8>
9. **Microcrédit et autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire :  
le modèle FAFCI à Ferkessédougou**  
SAMASSE Arrouna & DIANÉ Ambemou Oscar..... 124-141  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.9>

- 10. Femmes et université au Sénégal : observer les dynamiques visibles et invisibles sous le prisme des sciences de l'information et de la communication**  
 Marième Pollèle NDIAYE..... 142-156  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.10>
- 11. Médias numériques et corruption transfrontalière : vers une gouvernance participative en côte d'ivoire**  
 Kadohofanan Fatoumata DAGNOGO & Abibata DRAME..... 157-171  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.11>

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Archéologie

- 12. La néolithisation dans l'espace Nigérien**  
 Salamatou Doudou, Boube Adamou,  
 Abdoulaye Maga & Oumarou Amadou Ide..... 172-186  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.12>
- 13. Patronymes et savoir-faire céramique en territoire tagbanan de Côte d'Ivoire**  
 Mitanhantcha YEO..... 187-196  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.13>

### Histoire

- 14. La résistance d'Arongo-Mbé-Ndiwa. Les populations de l'Estuaire du Como à l'épreuve de l'installation française (1839-1880)**  
 Fabrice NGUIABAMA-MAKAYA & Léon Modeste NNANG NDONG ..... 197-215  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.14>
- 15. Violations sexuelles et divorce judiciaire au Sénégal sous la colonisation**  
 Awa Yombé YADE..... 216-227  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.15>
- 16. Religion et politique économique au Soudan occidental (VIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)**  
 Moïse Gnamien KOUAME & Anzoumanan SYLLA..... 228-247  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.16>

### Géographie

- 17. Cartographie de l'état actuel du système d'assainissement dans l'agglomération urbaine et périurbaine de la commune de Djougou (Nord-Ouest du Bénin)**  
 Coômlan Charles HOUNTON..... 248-264  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.17>
- 18. Perception et hiérarchisation des acteurs de la gouvernance urbaine dans le département du plateau (sud-est du Bénin)**  
 Ariwola Dorcas FAGBOHOUN, David Makodjami BALOUBI & Eugène Babatundé OGUIDI..... 265-282  
 doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.18>

- 19. Les conséquences de l'occupation des zones à risques dans l'arrondissement7 Mfilou-ngamaba à Brazzaville**  
 Dyvin Gloire Horis NKODIA, Robert NGOMEKA & Clémence DITENGO..... 283-296  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.19>

### Philosophie

- 20. Les figures tutélaires de la délibération**  
 Ouédraogo Hamado..... 297-313  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.20>
- 21. Développement de soi et appartenance sociale : vers une dialectique éducative selon John Dewey (1859-1952)**  
 BARRY Saïdou..... 314-325  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.21>
- 22. Le rationalisme cartésien : un instrument de lutte contre le racisme**  
 Ousmane DIALLO..... 326-339  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.22>

### Anthropologie et sociologie

- 23. Dynamiques sociospatiales et trajectoires de vie et de soins dans un contexte de crise : une approche anthropologique à Sabaribougou, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)**  
 Awa OUEDRAOGO YMBA..... 340-361  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.23>
- 24. Impact du changement climatique sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la Lobaye en République Centrafricaine**  
 Prosper GUIYAMA..... 362-378  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.24>
- 25. Les GPF et l'accès des femmes aux espaces de pouvoir au Sénégal : ressources mobilisées et division du travail politique**  
 Saliou Ngom & Rokhaya DIAGNE..... 379-394  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.25>
- 26. Adoption de la Chimioprévention du Paludisme Saisonnier à l'épreuve des normes sociales et du genre**  
 Laurent Gnimian KOUDOUGOU, Léa PARÉ/TOÉ, Kayri Amandine Yolande TOÉ, Nourou BARRY & Patrice TOÉ ..... 395-406  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.26>

### Tourismologie

- 27. Patrimoine et développement de l'écotourisme au Mali : Une opportunité pour la ville de Gao**  
 Elmahmoud AG AHMED..... 407-421  
 doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.27>

### Science de l'éducation

- 28. La place de l'encadrement pédagogique dans la mise en œuvre de l'approche par les situations (APS) par les enseignants de SVT en classe de 3<sup>e</sup> dans les collèges d'enseignement général de Brazzaville III**  
Grâce Lydie MABOUTOUKIDI MATONDO, Jeancelin Andreas YANGA & Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA..... 422-434  
doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.28>
- 29. Implications psychosociales des conditions d'apprentissage sur les jeunes apprentis maçons à Abomey-Calavi au Benin**  
Guillaume Abiodoun CHOGOLOU ODOUWO..... 435-450  
doi: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.29>

### Sciences économiques et de gestion

- 30. Dispositifs touristiques et usages sociaux au Sénégal : quelle articulation pour faire face aux défis de la gouvernance du tourisme ?**  
Diongue Aïssatou, Gueye Moustapha & Sanoko Ousmane..... 451-477



## Les figures tutélaires de la délibération

**Ouédraogo Hamado**

*Laboratoire de philosophie (LAPHI),  
Université Joseph Ki-ZERBO,  
Ouagadougou, Burkina Faso,  
Email : [joeouedra@gmail.com](mailto:joeouedra@gmail.com)*

**Date de soumission** : 04-11-2025

**Date de publication** : 31-01-2026

**doi**: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i1.20>

### Résumé

La stabilité et la légitimité de l'exercice du régime démocratique se fondent sur une large participation de toutes les parties prenantes ou composantes de la société à savoir : les populations à la base, la presse, les religieux, la société civiles etc. En fait, pour que la démocratie conserve sa capacité d'autodéfense, il faut que la majorité des citoyens souhaite vivre sous un tel régime, respecte les règles démocratiques et ait confiance en ses institutions et ses responsables. Tout cela parce que la modernité a des effets très profondes sur les institutions, la vie sociale quotidienne. Par exemple, un de ces effets parmi tant d'autres, est l'élévation du niveau de compétences des citoyens ordinaires dans les sociétés contemporaines, leur aptitude à remettre en cause les formes traditionnelles d'expertise et à produire eux-mêmes des connaissances originales et utiles à l'action publique<sup>1</sup>. Dans le cadre particulièrement des sociétés marquées par des risques et la montée des incertitudes, l'inclusion de ces « savoirs profanes » dans le processus de décision s'imposerait comme une obligation dans l'optique d'état nouveau de la démocratie.

**Mots-clés** : La stabilité-la légitimité-la délibération-la modernité-action publique

## The guiding figures of the deliberation

### Abstract

The stability and legitimacy of the exercise of the democratic regime are based on a broad participation of all stakeholders or components of society, namely : grassroots populations, the press, religious groups, civil society, etc. In fact, for democracy to retain its capacity for self-defense, the majority of citizens must want to live under such a regime, respect democratic rules and have confidence in its institutions and leaders. All this because modernity has very profound effects on institutions, social and daily life. For example, one of these effects among many others, for Ulrich Beck and Anthony Giddens, is the rise in the level of skills of ordinary citizens in contemporary societies, their ability to question traditional forms of expertise and to produce original knowledge themselves that is useful for public action. Particularly in societies marked by risks and rising uncertainties, the inclusion of this "lay knowledge" in the decision-making process would be essential in the context of a new state of democracy.

**Keywords**: stability-legitimacy-deliberation-modernity-public action

---

<sup>1</sup> Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 et Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, Paris, l'Harmattan, 1994.

## **Introduction**

La démocratie est la procédure, dans sa version représentative, par laquelle les gouvernés gouvernent, désignent et sanctionnent les gouvernants. Elle est un régime politique marqué par l'instauration d'un espace de médiation entre la société civile, les partis politiques et l'État favorisant ainsi le débat contradictoire et l'émergence d'une opinion publique. Elle place l'origine du pouvoir politique dans la volonté collective des citoyens et repose sur le respect de la liberté et de l'égalité de ceux-ci. Cet espace n'existe pas dans les régimes totalitaires. Toutefois, la démocratie est aujourd'hui un idéal largement partagé, mais sa mise en œuvre est l'objet de critiques incessantes et même d'une crise de confiance à l'égard des institutions et des hommes politiques accusés d'impuissance, voire de renoncement. Oui, elle donne à l'électeur certes, le pouvoir de trancher mais suffit-elle à produire de la légitimité et à permettre l'influence de celui-ci sur les affaires publiques ? Le vote permet au citoyen de changer l'équipe dirigeante (gouvernement), de valider une constitution, mais pas de participer à l'élaboration des lois politiques. Si les citoyens se contentaient d'utiliser ce biais pour participer à la politique, nous serions dans ce que nous appelons le modèle de la « démocratie mince », par opposition à une « démocratie forte » où ils débattent sur les sujets qui vont faire l'objet d'une décision, et utilisent des canaux multiples d'influences.

La démocratie est un régime qui repose sur un principe et un mécanisme : le principe, c'est la souveraineté populaire ; le mécanisme, c'est la désignation des gouvernants par les gouvernés. Équilibre entre peuple et pouvoir, égalité et liberté, elle se présente sous différentes facettes. La démocratie vraie, c'est l'association intime, c'est la fusion de l'État et du citoyen et se décline sous de nombreux qualificatifs. Même si aujourd'hui, elle est plus rarement dite « populaire », elle apparaît souvent comme sociale ou participative. Une telle démocratie souffre de multiples crises de plus par exemple, celle de la légitimité des actions politiques vis-à-vis des gouvernés, d'une crise représentation etc. les démocraties sont fragiles, parce qu'elles ont besoin de l'allégeance et du consentement des citoyens et dépendent pour leur survie d'un consensus constitutionnel et politique durable et librement acquis. Ce constat d'une crise profonde de ladite démocratie est clair aux yeux de H. P. Travoillot qui estime « qu'il existe aujourd'hui une triple déception à l'égard de son idéal. La démocratie libérale souffre d'une terrible crise de la représentation, d'une grave impuissance publique et d'un profond déficit de sens. Autrement dit, elle aurait perdu, en cours de route, à la fois le peuple qui la fonde, le gouvernement qui la maintient et l'horizon qui la guide » (H. P. Travoillot, 2011 : 65). Face à une telle situation périlleuse de ce régime, des questions

suivantes se posent : Comment garantir que la loi soit intériorisée et qu'elle n'apparaisse pas comme une contrainte étrangère ? Autrement dit, comment arriver à la meilleure décision pour tous dans un contexte pluraliste qui ne peut plus recourir à une vision unificatrice du Bien ? Comment faire pour avoir une représentation plus juste de la société ? Ce qui est en question dans l'idée de légitimité et de représentation et ce qui leur confère leurs valeurs politiques de références premières, c'est que d'un côté elle en appelle au principe même de la souveraineté du peuple qui est à la racine de tout État. De l'autre côté elle recherche des bonnes relations, la forme de (confiance, d'obéissance) entre les gouvernés, les citoyens et les autres éléments du corps social, gouvernements, institutions, les instances du pouvoir. Par exemple, les élections qui suscitent beaucoup d'intérêts sont ne suffisent pas toujours à elles seules pour fournir une légitimité et la stabilité de nos démocraties. Pire, elles sont souvent sources du non-respect des droits fondamentaux des textes, d'inégalités entre groupes sociaux, de faible participation, de mensonges électoraux ainsi que de contestations post-électorales suite aux prétendues fraudes<sup>2</sup>. La solution que John Rawls préconise à toutes ces questions est la justification publique source de consensus et de légitimité démocratique. Seul le consentement de tous donne un contenu normatif à la démocratie libérale ce qui fait qu'elle demeure non pas supérieure aux autres régimes, mais le moins contestable. Pour Max Weber « chaque pouvoir et même “ chaque avantage de vie ” ont besoin de se justifier (M. Weber, 1971 : 702). James Fishkin est du même avis que Rawls lorsqu'il affirme lui aussi que d'une manière générale,

les citoyens des publics de masse ne se distinguent pas précisément par leurs connaissances, leur sophistication ou la cohérence de leurs croyances et opinions. Sur bien des questions, quatre citoyens sur cinq n'ont pas d'opinions stables, non aléatoires ; ils ont ce que les psychologues politiques appellent des “non-attitudes” ou “pseudo-opinions” (F. James, 1991 : 83).

C'est pourquoi il est nécessaire de délibérer et de justifier nos actions politiques aux yeux des autres citoyens. « Lorsque les citoyens délibèrent, ils échangent des idées et débattent des raisons qui leur font appuyer telle ou telle position sur les questions politiques publiques. Ils supposent que leurs opinions politiques peuvent être révisées sous l'effet de la discussion avec les autres citoyens » (J. Rawls, 2006 : 167). Notre recherche vise à identifier les apports théoriques (et les implications) des deux figures tutélaires de la théorie délibérative que sont Jürgen Habermas et John Rawls. En fin nous relèverons quelques critiques faites à la démocratie en générale et celle délibérative en particulier formulées par certains auteurs.

---

<sup>2</sup> Les élections sont un enjeu central du pouvoir démocratique car elles incarnent la souveraineté populaire, assurent la légitimité et la responsabilité des gouvernants, garantissent l'égalité politique et favorisent la participation citoyenne. Toutefois, la présence d'élections apparaît être un pauvre indicateur de démocratisation. Elles sont ainsi traitées comme un marché de concurrence imparfaite.

L'hypothèse de notre analyse est que la démocratie délibérative réclame que le lien social soit pacifié pour agir ensemble dans un monde morcelé c'est-à-dire, fait du pluralisme de valeurs et de biens qu'est le nôtre.

### **1. Le concept de délibération**

La délibération « est l'examen qui prépare la délibération », cette définition assez plate prend une profondeur presque poétique si l'on se rappelle l'étymologie du terme « examen ». En latin, il désigne *l'essaim*. Examiner, c'est donc faire comme les abeilles : sortir en masse de la ruche (comme des questions sortent du cerveau), aller butiner le nectar des fleurs. (M. de Michel, 1880) formule l'image à merveille dans un chapitre de ces essais consacré à l'éducation des enfants. « Les abeilles, écrit-il pilotent deçà delà les fleurs, mais elles en font après le miel, qui est tout leur : ce n'est plus thym ni marjolaine ; ainsi les pièces empruntées d'autrui, il (l'élève) les transformera et confondra, pour en faire un ouvrage tout sien : à savoir son jugement ». L'image est belle mais on pourra faire quelques précisions suivantes : dans la délibération certains voient le mot latin *libra* (balance) ; d'autres le mot *liber*(libre). Il s'agit de peser le pour ou le contre (d'où la balance) ce qui suppose un esprit apte à choisir (d'où la liberté). L'esclave ne délibère pas, il se soumet. L'abeille, fût-elle en essaim ne délibère pas, elle agit par instinct. Le citoyen délibère parce qu'il peut hésiter et parce qu'il doit décider librement, faute de quoi il n'est pas un citoyen mais un sujet (au sens d'assujetti). Mais pourquoi la recherche de la délibération en démocratie ? La délibération désigne le processus discursif qui consiste à évaluer les avantages et les inconvénients de solutions potentielles à un problème. Ce processus implique de chercher et de défendre des raisons présidant à un choix pragmatique, tout en critiquant celles jugées peu convaincantes, mais également d'exprimer son accord avec les arguments persuasifs et d'écarter ceux qui ne le sont pas. Délibérer revient à élaborer un jugement pondéré sur ce qui est bon et ce qui est mauvais, bien et mal, et non sur ce qui est vrai ou faux. Une délibération aboutit au fait d'être convaincu de quelque chose, et non pas à une démonstration de cette chose.

#### **1.1. Les fondements de la démocratie délibérative**

La recherche de la délibération démocratique se fonde sur plusieurs raisons, mais nous en retenons entre autres que l'État est confronté à ce que l'on pourrait dire une crise de légitimité (sans précédent, des auteurs évoquent le concept de crise de l'Etat Nation). Une telle crise se manifeste en raison des difficultés croissantes qu'il éprouve à remplir ses missions de cohésion sociale, économique et de sécurité. La démocratie connaît dès lors une crise de légitimité qui se manifeste par la faiblesse des dispositifs de représentation et de participation des citoyens



(crise de souveraineté, de légitimation, de régulation et de représentation). Tel est le point de vue de B. Badié quand il estime qu'« affaibli par l'efficacité des mobilisations identitaires, l'État importé souffre consécutivement d'un grave déficit de citoyenneté imputable autant à sa légitimité précaire, à son extranéité et à sa faible capacité politique » (B. Badié, 1992 : 249). Les citoyens ne se reconnaissent pas souvent, dans leurs institutions (constitution, assemblée du peuple, lois, décrets etc.) d'où la baisse de confiance envers ces dernières, la diminution de la participation électorale, la montée du cynisme, de l'hostilité envers les politiciens et le désengagement croissant de la jeunesse à l'égard de la politique. Tout cela parce que selon M. Savadogo, « le sentiment de la distance entre les citoyens et les gouvernants se fonde sur l'attitude des hommes politiques, il s'appuie sur la perte du sens de la décision politique qui les caractérise. Les hommes politiques contemporains n'ont plus une haute idée de leur propre mission. » (M. Savadogo, 2002 : 225). Et cela engendre les crises et la défiance des citoyens vis-à-vis de leurs représentants et des institutions qui fondent la démocratie. Pourtant, ceux-ci sont censés incarner (notamment par la représentation) le pluralisme qui existe dans la sphère sociale. La décision politique n'est légitime que si elle résulte d'une discussion rationnelle et argumentée entre les citoyens, qui peuvent ainsi se sentir auteurs des lois auxquelles ils sont soumis. Le concept de « souveraineté populaire » pousse en effet (J.J. Rousseau, 1992 :63) à affirmer que « le peuple soumis aux lois en doit être l'auteur » C'est au regard de toutes ces crises que le philosophe de Harvard estime que « l'un des objectifs principaux de la justification publique est de préserver les conditions d'une coopération sociale efficace et démocratique, sur une base de respect mutuel, entre des citoyens tenus pour libres et égaux. » (J. Rawls, 2003 : 51). Ceci pour dire que seule la justification des décisions et les volontés politiques entraînent une compréhension, une vie harmonieuse et la stabilité au sein de la société démocratique et réduisent les désaccords sur les institutions et les sujets les plus contestés. Le citoyen souligné B. Barber, doit être conçu dans la « démocratie forte » qu'il appelle de ses vœux comme une « façon de vivre » dans le cadre d'une communauté démocratique. « Les masses font du bruit écrit Barber, les citoyens délibèrent ; les masses ont un comportement, les citoyens agissent, les masses se heurtent et se croisent, les citoyens s'engagent, partagent et contribuent » (B. Barber, 1997).

Dans une société où prévaut le pluralisme des visions du monde et des orientations axiologiques, à une époque où les doctrines métaphysiques englobantes et les traditions religieuses ne sont plus les références communes à tous les membres de la société dans l'appréciation des questions morales, comment établir la validité morale des normes ?

« Habermas soutient que la pratique délibérative est en elle-même la seule ressource possible pour le point de vue impartial dans l'établissement de la validité des normes morales (sa théorie morale repose dès lors sur deux piliers : le principe de discussion (D) et le principe d'universalisation (U) » (J. Ndayambaje, 2014). L'importance de la procédure de justification publique pour une conception démocratique de la justice a été reconnue par John Rawls, puisqu'il relie de ce fait la démocratie à la justice et déplace la question de la justice vers celle de la justification publique<sup>3</sup>. La justice n'a rien de mystérieux, elle est ce que les personnes concernées reconnaissent comme justifiée. C'est pourquoi une telle justification vise trois objectifs à la justification à savoir :

Légitimer le consensus démocratique grâce à l'égalité des droits de participation à la discussion, transformer les préférences dans la position originelle grâce à l'impartialité sur les conditions de délibération, parvenir à la décision la plus raisonnable grâce à l'usage de la raison publique (C. Audard, 2009 : 697).

Pour Aristote, en effet, le meilleur régime vient de la combinaison des biens politiques au sein de la cité. Pour lui, « dans une collectivité d'individus, en effet, chacun dispose d'une fraction de vertu et de sagesse pratique et une fois réunis en corps, de même qu'ils deviennent en quelque manière un seul homme pourvu d'une grande quantité de pieds, de mains, et de sens, ils acquièrent ainsi la même unité en ce qui regarde les facultés morales et intellectuelles » (Aristote, 1984 : 214-221). La bonne cité repose tout d'abord sur une concession démocratique : la cité n'est cité, si elle exclut la masse de ses citoyens des affaires publiques. Il faut fixer par un art de la composition des biens politiques l'étendue et les limites de cette participation, puisque le bon régime est donc celui qui respecte la juste mesure<sup>4</sup>. Pour cet auteur, les savoirs sont diversifiés, ainsi, pour réaliser l'unité démocratique, il faut tolérer que tous les citoyens, quel que soit leur degré de savoir participent à la délibération politique dans l'espace public. Cette liberté de participer au débat public est en effet essentielle aussi pour Amartya Sen, en particulier quand il s'agit d'obliger les dirigeants à prendre certaines mesures indispensables ou lorsqu'il s'agit de transformer certaines valeurs de la société. C'est pourquoi il estime que, « s'ils n'existent ni élections, ni partis d'opposition, ni canaux d'expression pour la critique publique, alors la passivité ou l'incurie des détenteurs de l'autorité ne s'accompagne d'aucune

---

<sup>3</sup> Il montre clairement que les préférences majoritaires à elles seules ne peuvent représenter la décision juste, la prise de décision qui résulte de la délibération entre citoyens libres et égaux est la forme de justification la plus défendable.

<sup>4</sup> La politique n'a pas pour seul but d'éviter les injustices mutuelles et de permettre les échanges, son but est aussi de constituer la communauté de la vie heureuse qui se réalise par la pratique de la vertu, le consensus rationnel, l'amitié et la justice.

remise en cause. » (A. Sen, 2000 : 185). Il n'y a donc pas de démocratie sans contre démocratie, lorsque le citoyen s'endort cela engendre des monstres politiques.

De plus, Joseph Schumpeter exprime dans son œuvre, *Capitalisme, Socialisme et démocratie*, en tant que partisan de la théorie élitiste une profonde méfiance à l'égard des vagues de mobilisation collective et insiste sur la facilité avec laquelle des citoyens apathiques et mal informés se laissent manipuler. Il critique la doctrine « classique » de la démocratie dont la « méthode » se résumerait à « la technique institutionnelle de gestation des décisions politiques qui réalise le bien commun en chargeant le peuple lui-même de faire pencher le plateau de la balance en élisant des individus qui se réunissent ensuite pour accomplir sa volonté » (A. Schumpeter, 1979 : 329-330). Les théories du choix social présupposent de leur côté que chaque individu agit selon ses propres préférences, dont il est le meilleur juge, et que le régime démocratique est le plus efficace pour satisfaire ces préférences. L'enjeu de la participation est de permettre au peuple d'être dynamique, de former des citoyens actifs. La participation est une école d'éducation à la citoyenneté démocratique. Elle contribue à faire émerger une société politique solidaire et dynamique.

### **1.2. La délibération comme source de la légitimité et de stabilité démocratique**

Les deux dernières décennies ont vu s'amorcer un tournant dans la façon d'administrer les affaires publiques. Ce tournant est dû en grande partie à la démocratie délibérative qui a fait de l'impératif délibératif et de la participation citoyenne ses signes distinctifs<sup>5</sup>. Elle est présentée comme un « idéal » ayant su revitaliser le débat portant sur la démocratie. Amy Gutmann et Dennis Thompson définissent la démocratie délibérative comme une forme de gouvernement dans laquelle les citoyens libres et égaux et leurs représentants justifient des décisions dans un processus dans lequel ils donnent des raisons qui sont mutuellement acceptables et accessibles à tous, dans le but de parvenir à des décisions qui sont obligatoires pour tous au présent mais contestables dans l'avenir (A. G. Amy et T. Dennis, 2002 : 73). Sheyla Benhabib soutient dans le même ordre d'idées que « personne ne peut convaincre d'autres personnes dans une situation publique, sans être capable d'établir pourquoi ce qui lui apparaît juste, bon, plausible et pratique peut l'être aussi du point de vue de tous ceux qui sont engagés » (S. Benhabib, 1996 : 345). Ce qui veut dire que la liberté de participer à l'élaboration critique et au processus de formation

---

<sup>5</sup> Les avis sont partagés concernant la concomitance de la démocratie délibérative et la démocratie participative. Alors que Manin y voit une différence, d'autres comme Blondiaux inscrivent la démocratie participative volontairement dans la perspective de la démocratie délibérative. Nous n'avons pas tenu compte de ce distinguo, nous nous sommes attachés à l'essentiel, à savoir que le processus délibératif est sous-tendu par la participation des citoyens.



des valeurs est l'une des libertés prééminentes de notre existence sociale. Il n'est pas imaginable que le choix des valeurs sociales soit réservé aux détenteurs de l'autorité, qui contrôlent les leviers gouvernementaux.

Les théoriciens de la démocratie, contemporains du libéralisme et de la démocratie délibérative, se donnent pour tâche d'élaborer des normes de justification publique et nombreux sont ceux qui à cette fin prennent dans le *Libéralisme politique* de John Rawls les diverses visions. Sa conception de la justification publique est éminemment pratique ou politique et non épistémologique. En développant la notion de raison publique, Rawls a pour projet de s'attaquer au problème de la tension entre la reconnaissance du caractère pluriel de la société et la justification de la contrainte politique. Dans toute société pluraliste moderne où les individus sont modérément libres, il existe des désaccords persistants à propos des principes qui justifient les lois et les décisions qui les engagent mutuellement. Il s'ensuit que la justification est un acte entre des personnes raisonnables ou ayant le sens de la justice, ce qui rend la justification raisonnable est selon Rawls le désaccord. Elle est caractérisée comme un acte de « réconciliation par la raison », une argumentation qui s'adresse à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous ou à nous-mêmes lorsque nous sommes d'avis différents. Rawls soumet l'État à un « principe libéral de légitimité » de telle sorte qu'il disqualifie d'emblée toute tentative de justifier l'action ou les institutions étatiques en référence à quelque doctrine compréhensive que ce soit. Les règles politiques et sociales sont légitimes seulement si elles sont acceptables par tous les citoyens. Le principe de légitimité libérale impose trois conditions à l'adoption de règles politiques et sociales. Premièrement, les règles doivent être justifiées publiquement. Deuxièmement, ces justifications doivent être jugées acceptables par les citoyens. Troisièmement, l'accord doit être unanime. Les deux premières conditions rendent explicites les implications de la troisième. Le principe de légitimité libérale repose sur la conviction que les citoyens sont libres et égaux, et qu'ils doivent être traités avec respect. Ils sont considérés comme libres au sens où ils constituent la source ultime de l'acceptation ou du refus des règles d'organisation de leurs sociétés. Ils sont considérés comme égaux au sens où ils doivent tous posséder le même poids dans le choix de ces règles. Enfin, traiter les citoyens avec respect signifie ne pas leur imposer de règles politiques et sociales qu'ils ne considèrent pas acceptables. Dans la perspective que Rawls, Richard Rorty, assimile la vérité à la justification, à partir du

moment où la conversation remplace la confrontation, la notion de l'esprit miroir de la nature peut être abandonné<sup>6</sup>.

## **2. La délibération démocratique et ses conditions idéales : l'éthique de la discussion habermassienne et le contractualisme rawlsien de la position originelle.**

D'après l'idéal de la démocratie délibérative<sup>7</sup>, nous dit J. Cohen, « la justification de l'exercice du pouvoir politique collectif doit procéder sur la base d'un échange de raisons libres et publiques entre égaux » (J. Cohen, 1996 : 99). Un changement idéologique accompagne les transformations actuelles des pratiques de décision dans les démocraties contemporaines. Le mot démocratie, devient en ce qui la concerne, synonyme de pouvoir de décision et non au sens courant de démocratie : voix du peuple qui s'exprime via la votation. Il passe par la valorisation constante et systématique de certains thèmes : discussions, débats, concertations, consultations, participations et gouvernance. Ces notions, omniprésentes aujourd'hui dans le vocabulaire politique, renvoient toutes à un même principe directeur : la légitimité de l'action publique démocratique se fonde sur la délibération. Une telle légitimité se définit comme l'acceptation du caractère moralement juste et nécessaire des institutions constitutives du pouvoir. En d'autres termes, c'est « le fait qu'un pouvoir soit exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre. » (P. Calame, 2009 : 56). Elle est le produit de conditions que sont la confiance, le consentement, la réciprocité, ou l'existence de normes et de valeurs acceptables par tous. La légitimité a un triple enracinement : dans le droit (la légalité), entre les institutions politiques (la démocratie) et les populations. Elle est liée à la légalité tout en ne s'y réduisant pas.

Dans sa formulation première, dérivée de la philosophie de Jürgen Habermas, comme dans ses versions affadies qui déclinent à l'infini le thème de la gouvernance, cette philosophie politique met en avant une définition procédurale de la légitimité. Ni l'intérêt général, porté par l'État, ni la volonté majoritaire exprimée par le suffrage ne suffisent à justifier les choix démocratiques. La norme n'est légitime que si elle résulte d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement. Dans une approche procédurale de la légitimité, Bernard Manin soutient qu'un « idéal de l'accord général est préférable à un idéal régulateur de l'accord unanime » (B. Manin, 1985 : 75). Le défi que lance le pluralisme à la légitimité politique est au cœur même du projet de la

---

<sup>6</sup>Rorty démonte la métaphore fondatrice de la philosophie occidentale : l'idée que l'esprit humain serait un miroir reflétant fidèlement la réalité. En rejetant cette conception, il récuse l'idée que la vérité politique ou morale puisse être fondée sur un accès privilégié à une « réalité » ou à des principes universels immuables. La légitimité ne repose plus sur une vérité transcendante, mais sur des accords humains, historiquement situés.

<sup>7</sup> La notion de démocratie délibérative s'est imposée en philosophie politique, dans le milieu des années 1980, sous la plume de trois auteurs : Bernard Manin, Jürgen Habermas et Joshua Cohen.



démocratie délibérative. Les démocrates délibératifs étendent l'idée libérale selon laquelle un gouvernement légitime est fondé sur le consentement, en montrant que les termes de la coopération sociale et politique devraient être le produit d'un échange raisonné entre citoyens. L'idée au cœur de la démocratie délibérative, selon Gutmann et Thompson, est le principe de réciprocité qui « requiert des citoyens qu'ils persistent à chercher des termes équitables de coopération entre égaux. » (A. G. Amy et T. Dennis, 1996 : 53). Elle est un processus de recherche, non pas de n'importe quelles raisons, mais bien de raisons mutuellement justifiables.

Au niveau phénoménologique, la démocratie délibérative ressemble à peu près à ceci : nous offrons les uns aux autres des arguments sur les exigences du bien commun et nous tentons de nous convaincre les uns les autres de notre propre compréhension de ce bien. Nos arguments se fondent sur des raisons que nous croyons acceptables pour les autres, et ils visent ce qui est commun plutôt que ce qui est particulier à un individu ou à un groupe. Ainsi, nous ne faisons pas appel à l'autorité divine ou à des conceptions controversées de la nature humaine comme fondement ultime de ce que nous demandons des autres citoyens. Les exigences que nous formulons envers des individus ou des groupes doivent être structurées non pas en termes de leurs intérêts étroits, mais en termes de nos engagements partagés envers des fins publiques, incluant celle de la justice. En nous exprimant, nous assumons donc notre identité de citoyens intéressés par le bien commun, et non pas celle de porteurs d'intérêts particuliers (sauf dans la mesure où ils éclairent nos fins partagées). C'est pourquoi selon Habermas la démocratie délibérative fait de l'adhésion active des membres de la collectivité, une priorité, cela signifie que tout citoyen acteur social, politique a pour résultat le caractère public de son action et des débats qui s'y rapportent<sup>8</sup>. La conviction partagée signifie débattre, exposer publiquement ses convictions ; échanger des arguments, c'est tout simplement la traduction d'un « travail politique de constitution d'une volonté collective, de composition homme après homme d'une majorité » (J. Habermas, 1988 : 45). Chez Habermas, c'est comme si le procédé délibératif en lui-même était intrinsèque de l'exactitude d'une décision. Le citoyen habermassien est appelé à soumettre ses intérêts et points de vue au feu de la critique de ses interlocuteurs sans réticence, car le dialogue l'arrache à son particularisme pour le porter dans la direction du point de vue universaliste. Les participants ne doivent pas faire compter leurs intérêts, besoins et préférences pour plus que ceux des autres. On se doit non seulement de justifier sa position mais aussi de questionner sa valeur, d'atteindre une perspective à partir de laquelle elle peut être évaluée sur

---

<sup>8</sup> La distinction de l'espace public et de l'espace privé est l'une des conditions de participation démocratique aux affaires politiques, puisque la politique elle-même n'est possible que là où il y a des personnes qui interagissent, collaborent, s'opposent, débattent.

le même plan que les positions concurrentes. Autrement dit, au lieu d'imposer aux autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité<sup>9</sup>. L'auteur indique bien que la légitimité de la discussion et de la décision qu'elle produit n'est pas simplement d'ordre volatil (l'autonomie de chaque volonté est respectée), mais aussi d'ordre gnoseologique en permettant l'impartialité, elle débouche sur une position valide qui se laisse connaître ou comprendre comme telle. Cela signifie pour Habermas que la légitimité politique dépend de la « possibilité d'un accord justifié des personnes concernées<sup>10</sup>.

À l'inverse, le citoyen rawlsien est contraint au passage par le fait que son intérêt propre lui soit dissimulé, par le « voile d'ignorance » de ne pas connaître sa place dans le jeu social qui a lieu dans l'arène ni sa conception de la « vie bonne ». Cela veut dire aussi que, dans une discussion publique, les individus doivent taire ce qu'ils considèrent parfois comme l'entière vérité pour se limiter aux raisons qui peuvent être acceptables ou accessibles à leurs concitoyens. C'est pourquoi selon (Rawls, 1993 : 48),

la théorie de la justice comme équité reformule la doctrine du contrat social et adopte une variante de la dernière hypothèse, à savoir que les termes équitables de la coopération sociale sont conçus comme résultant d'un accord entre ceux qui coopèrent c'est-à-dire entre des citoyens libres et égaux qui sont nés dans la société où leur vie se déroule.

La démocratie est la raison publique car « raison des citoyens », elle se singularise de toutes les raisons privées et se soucie avant tout du « bien public ». Selon S. Okin, 1989 : 101) « dans la position originelle, on ne pense pas à partir du point de vue de personne, mais dans la perspective de chacun, au sens de chacun à son tour. Cela requiert une forte capacité d'empathie et d'écoute soigneuse des points de vue très différents des autres ». Les seules inégalités tolérables dans ce que Rawls appelle une société bien ordonnée sont celles qui profitent aux plus désavantagés (principe de différence). Ce qui signifie qu'une décision politique ou sociale de portée individuelle ou collective concernant les citoyens ne saurait être considérée comme légitime qu'à condition expresse que ces derniers aient été mis en situation de pouvoir la connaître préalablement et de pouvoir l'accepter ou la rejeter librement. C'est

---

<sup>9</sup> Les discussions rendent possible une formation éclairée de la volonté telle qu'elles puissent mettre en évidence les intérêts de tout un chacun sans déchirer le tissu social reliant chacun à tous. En conclusion, donc, grâce à l'empathie compréhensive et à l'argumentation discursive propre à l'éthique de la discussion, on arrive à un consensus obtenu d'un point de vue moral.

<sup>10</sup> Dans la cité grecque parvenue à son apogée, la sphère de la polis (πόλις), la chose commune (κοινέ, κοινή) à tous les citoyens libres, est strictement séparée de la sphère privée de l'οἶκος qui est propre (idia) à chaque individu. La vie publique se déroule sur la place du marché, l'agora, mais elle n'est pas en quelque sorte dépendante de ce lieu : la sphère publique se constitue au sein du dialogue qui peut également revêtir la forme d'une consultation ou d'un tribunal, tout au sein de l'action menée en commun.

dans ce sens qu'on comprend Pathé Guèye quand il estime qu'« on ne peut légitimement gouverner la société qu'avec son accord dûment établi à partir des procédures définies dans ce sens » (G. S. Pathé, 2003 : 77). Selon Joshua Cohen, un des théoriciens les plus importants du paradigme délibératif, à la suite de Habermas, c'est l'argument qui compte et non celui qui le profère, le but visé étant un consensus rationnel et intersubjectif. Cette conception est défendue par Cohen, pour qui l'échange est conditionné par la recherche du bien commun ou de l'intérêt général ceci rend manifeste l'égalité des citoyens (J. Cohen, 1997 : 243).

En somme, Rawls et Habermas partagent la même conviction inébranlable que la démocratie n'est pas un simple mode de gestion d'intérêts en conflits, mais un idéal de vie sociale et éthique qu'il faut sauvegarder au lieu de seulement le contester pour ses faiblesses. Cet idéal vise, grâce à un système de droit inscrits dans la constitution, à la réalisation du potentiel de chacun dans des conditions d'égalité, de liberté, de dignité et de sécurité. La discussion publique ou délibération est bonne parce qu'elle révèle des informations privées qui n'auraient pas été accessibles par un simple vote. Autrement, par la discussion les préférences(morales) des citoyens se modifient parce qu'elles sont conscientes des préférences des autres. Il ne s'agit pas simplement de persuader les autres, de les convertir à nos préférences, mais de raisonner ensemble et de créer ainsi une communauté politique en acte. Ce qui est remarquable à la fois chez Rawls et chez Habermas, c'est la manière dont ils lient la protection des droits et la participation politique à la survie de la démocratie (C. Audard, 2019 : 311). Ils ont retenu de Kant, que la raison, qui est également en chaque être quels que soient sa condition sociale, ses intérêts ou ses capacités est capable de créer un espace de communication, un espace commun et de garantir l'objectivité du ciment social (D. Jean-Pierre,1992 : 115).

### **2.1. Critiques de la démocratie**

Platon, est l'un des premiers grands philosophes à formuler une critique approfondie de la démocratie, notamment dans "*La République*" et "*Les Lois*". La démocratie pour lui est issue de la crise de l'oligarchie c'est-à-dire, du rapport de force entre les riches et les pauvres : un rapport au bout duquel les pauvres sont vainqueurs. Ce régime serait donc issu des problèmes d'inégalités sociales et politiques générées et entretenues par des inégalités économiques. Pour les pauvres, les riches n'ont aucune raison de les dominer ; ils revendiquent une société égalitaire et leur souci est de réparer cette injustice sociale. C'est ainsi qu'ils renversent les riches par la force pour instaurer la démocratie, régime dans lequel tous les hommes sont libres et égaux. Platon pose le problème de l'unité de la cité démocratique. Il y définit la démocratie comme le gouvernement de « la multitude » ou des pauvres. La critique platonicienne de la

démocratie dans le livre VIII de la *République* porte sur l'excès de liberté et l'égalité des citoyens, l'ignorance et l'incompétence populaire, l'indulgence, la démagogie, le tirage au sort des charges et la participation populaire aux affaires politiques, le non-respect des lois, qu'elles soient écrites ou non. Platon y critique aussi le conflit des classes et manifeste son mécontentement par rapport à la crise de l'autorité et du respect dans la cité démocratique. (Pierre Vidal Naquet. P. Naquet, 2000). Explique que le tirage au sort était l'une des innovations<sup>11</sup> cardinales de la démocratie athénienne de la ladite époque. En fait, le but du tirage au sort en démocratie était de donner la même égalité de chance, d'accès aux fonctions publiques à tous les citoyens. Toutefois, Platon trouve que cette pratique est une marque de la déchéance politique, puisqu'elle fait de la politique un objet d'intrigue et non de compétence. En d'autres mots, selon Platon, lorsque les responsabilités politiques sont tirées au sort, la question de la fonction propre à chacun perd sa valeur. Toutes ces raisons l'amènent à considérer la démocratie comme un régime fondé sur une fausse égalité et une liberté excessive, où le pouvoir est confié à un peuple majoritairement irrationnel et incompétent politiquement. Pour lui, la légitimité du pouvoir doit reposer sur la connaissance et la sagesse, incarnées par les "philosophes-rois", et non sur la simple liberté ou égalité formelle. Pour le disciple de Socrate, lorsque la liberté démocratique est poussée à son extrême, il n'existe plus aucun ordre social ni humain : la démocratie se transforme en tyrannie. En général, la conception platonicienne de la démocratie n'est qu'une caricature presque grotesque de la démocratie athénienne. M. Cantosperber, 1997 : 273), affirme que Platon est « le premier à faire du philosophe politique le critique des réalités ambiantes et l'avocat de leur réforme ».

## **2.2. Les limites de la justification publique et de la démocratie délibérative**

Il s'agit pour nous de voir les dérives de la démocratie délibérative qui ont amenés certains auteurs à formuler des critiques. Ces critiques remettent en cause la prétention de ce modèle, dans sa version rawlsienne comme celle habermassienne, à faire prévaloir la rationalité dans le processus d'échange argumentatif ; la réciprocité des arguments, au sens où les raisons avancées dans la discussion seraient susceptibles d'être acceptables par tous. L'impartialité des participants qui doivent mettre à distance leurs préjugés et d'être capables de s'ouvrir aux autres sans parti pris ; l'universalité d'un accord final, susceptible de transcender les points de vue particuliers. Pour Platon en effet, seuls les philosophes sont capables de délibérer sur les affaires

---

<sup>11</sup> L'autre innovation cardinale de la démocratie athénienne dont parle Pierre Vidal Naquet est la *misthos*. « La *misthos* est une indemnité de fonction qui au long du Ve siècle fut accordée successivement aux magistrats, aux bouleutes, aux juges, aux simples citoyens assistants aux séances de l'*ekklesia* », afin que toujours selon l'oraison funèbre (Thucydide, II, 37,1), la pauvreté n'ait pas pour effet « qu'un homme capable de faire du bien à la cité en soit empêché par l'obscurité de sa condition. »



politiques car ils sont les seuls à avoir contemplé la vérité, fondement de toute délibération. « Pour qu'un choix soit juste, déclare-t-il, je crois qu'il doit se régler sur la science et non sur le nombre. » Plusieurs auteurs soulignent le fait que le type d'argumentation mis à l'honneur par la théorie délibérative n'est pas neutre, mais pourrait même jouer en faveur des groupes majoritaires disposant déjà du pouvoir. Il en va de même de la condition voulant que les individus débattent en regard du bien commun et non pas en référence à leur seul intérêt particulier.

Nombreux sont les auteurs qui reprochent à cet idéal rationaliste de ne pas être réalisable. Non seulement il n'est pas réalisable, mais les critiques les plus fécondes montrent que cet idéal rationaliste n'est pas désirable s'il implique le rejet systématique de toute forme de rhétorique, d'émotivité et d'intérêt. Simone Chambers affirme que « les délibérations de qualité sont difficilement réalisables dans l'espace public général des sociétés contemporaines » (S. Chambers, p.491). Les espaces formels peuvent être encadrés de manière à favoriser de bonnes normes délibératives. Reste que les discours d'intérêt public se font principalement de façon monologique par l'entremise des *mass media*. Par cette voie communicationnelle, les raisonnements se font rarement sans une part de rhétorique. Iris Young, affirme que l'argumentation principielle et désincarnée est une forme d'expression historiquement rattachée aux hommes blancs des classes supérieures. Leur accès privilégié aux institutions académiques leur a certainement permis de développer une culture du débat. La capacité à argumenter est bien sûr à la portée de tous, mais il est possible de cultiver cette faculté à l'aide d'une éducation de qualité. Par conséquent, une inégalité dans l'accès à l'éducation peut produire une inégalité dans le débat argumenté. Les approches communautariennes sont aussi très éclairantes pour évaluer le rôle de la rhétorique dans l'espace public. La sphère publique n'est pas un lieu neutre et impartial comme le suppose le modèle libéral. Même en priorisant le juste sur le bien à la manière de Rawls, il reste que les arènes publiques représentent des lieux d'expressions identitaires. La participation à la délibération publique « implique la possibilité de faire entendre sa propre voix et donc de construire et d'exprimer simultanément sa propre identité culturelle par ses idiomes et son style » (F. Nancy, 2005 : 130). Cela amène Nancy Fraser à défendre la multiplication des sphères publiques pour garantir la présence de contre-publics.

En plus de toutes ces critiques nous avons, l'argument de l'effet pervers qui estime que certaines formes de délibération conduiraient à un renforcement de l'exclusion dans la mesure où tout le monde n'y participe pas et où les différents interlocuteurs ne sont pas mis en position d'égalité. À cet égard, nombre de citoyens se disent habités par un « sentiment d'incompétence

», lequel nourrit leur hésitation à se prononcer, laissant ainsi le champ libre aux experts (M. Venne, 2011 : 194). L'argument de la manipulation symbolique soutient que la délibération intervient le plus souvent comme un habillage de décisions déjà prises. L'absence d'articulation entre la délibération et la décision est la norme, l'influence sur la décision l'exception. Cette critique met également en avant le caractère stratégique du recours à la concertation ou à la participation de la part des autorités, argument souvent mis en avant, par les détracteurs de ces dispositifs pour en dénoncer l'inanité. En somme, force est de remarquer que la délibération pour certains auteurs est taxée de subversion, subversion qui a pour nom l'équité, qui n'est qu'un pâle succédané de l'égalité.

### **Conclusion**

Cet article a offert une contribution aux problèmes que rencontre la démocratie contemporaine en mettant en lumière le rôle central de la délibération dans la légitimité et la stabilité des régimes démocratiques. En distinguant la démocratie représentative classique de la démocratie délibérative, il montre que seule une participation active, argumentée et rationnelle des citoyens peut garantir un consentement véritable et durable aux décisions politiques, renforçant ainsi la souveraineté populaire et le respect mutuel au sein d'une société pluraliste. Les apports théoriques majeurs de Habermas et Rawls, sur l'éthique de la discussion et la justification publique, fournissent un cadre normatif exigeant où la liberté, l'égalité, et la recherche du bien commun s'articulent autour d'un dialogue ouvert et inclusif.

« La délibération démocratique est ainsi bien plus qu'un simple mécanisme décisionnel : elle est un processus dynamique de construction collective d'une volonté partagée, s'appuyant sur l'échange de raisons mutuellement accessibles et acceptables » (G. Amy et T. Dennis, 2002). Cette posture exigeante valorise l'éducation civique, l'écoute, la capacité d'empathie et exclut la domination des intérêts particuliers au profit de la raison publique. Toutefois, le cours n'ignore pas les critiques fondamentales, notamment celles inspirées par Platon, qui doutait de la capacité du peuple à délibérer avec sagesse, soulignant le rôle irremplaçable du savoir et de la vertu dans la politique. Il rappelle également les limites de la délibération dans un monde marqué par la diversité culturelle, les inégalités sociales et les asymétries d'information, laissant ouverte la question des conditions réelles d'une démocratie pleinement délibérative. En somme, ce parcours souligne que la démocratie délibérative reste à la fois un idéal normatif d'une légitimité à conquérir et un défi pratique dans les démocraties contemporaines. Elle invite à repenser les institutions et les pratiques politiques pour favoriser une participation accrue, une justification publique sincère et un pluralisme apaisé, indispensables à la vitalité démocratique

dans nos sociétés complexes et fragmentées. Ce faisant, elle rappelle que le pouvoir politique ne peut se réduire à une simple procédure électorale, mais doit s'incarner dans des processus où la parole, la réflexion critique et le respect de l'autre sont au cœur de la vie collective. C'est conscient d'une telle conviction que les théoriciens de la délibération, rejettent le relativisme moral et visent non pas l'universel, mais l'universalisable, lui-même susceptible d'interprétations diverses, de discussions, de communication ou de conversation.

### **Références bibliographiques**

AMY Gutmann et Dennis THOMPSON, 2002, *Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ?* Philosophie, volume 29, numéro 2, Automne.

ARISTOTE, 1984, *La politique*, livre III, trad. Jean Tricot, Paris, Vrin.

AUDARD Catherine, 2019, *La démocratie et la raison actualité de John Rawls*, Paris, Grasset et Fasquelle.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris Gallimard.

BJARNE Melkevik, 2012, *Habermas, légalité et légitimité*, Canada, Presses de l'Université Laval.

BADIE Bertrand, 1992, *L'État importé*. Essais sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, éditions Fayard.

BENJAMIN Barber, 1997, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer.

CALAME Pierre, 2009, *Essai sur l'économie*, Paris, éditions Charles Léopold Mayer.

CANTO-SPERBER Monique, 1997, « Platon », *Philosophie grecque*, Paris, Presses Universitaires de France.

COHEN Joshua, 1996, *Deliberative Democracy*, Ed. James Bohman and. William Rehg, Cambridge, The MIT Press.

DUPUY Jean-Pierre, 1992, *Le sacrifice et l'envie, le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris, Calmann-Lévy.

JAMES Fishkin, 1991, *Democracy and Deliberation. New Directions for Democratic Reforms*, New Haven, Yale University Press.

JÜRGEN Habermas, 1988, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. par Marc B. de Launay, Paris, Payot.



MANIN Bernard, 1985, « *Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique* », *Le Débat*, 33.

MONTAIGNE Michel, 1888, *Essais, de l'institution des enfants*, Paris, Librairie Hachette.

NANCY Fraser, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

OKIN Susan, 1989, *Justice gender and family*, *Columbia Law Review*, Princeton.

PATHE Guèye Sémon, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, les Nouvelles éditions africaines.

RAWLS John, 2006, *Paix et démocratie, le droit des peuples et la raison publique*, traduction de Bertrand Guillaume, Paris, La Découverte.

RAWLS John, 2003, *La justice comme équité. Une reformulation de la théorie de la justice*, traduction de Bertrand Guillarmé, Paris, éditions la découverte.

RORTY Richard, 1990, *L'homme spéculaire*, trad. Th. Marchaisse, éd, Seuil.

SAVADOGO Mahamadé, 2002, *La parole et la cité, Essais de philosophie politique*, Paris, éditions Harmattan, 2002.

SHEYLA Benhabib, 1996, *Democracy and Difference*, Princeton University Press.

SEN Amartya, 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, Ed. Odile Jacob, Paris.

VENNE Michel, 2001, « Des citoyens responsables », dans *Télescope*, vol. 17, no 1.

VIDAL-NAQUET Pierre, 2000, *Les Grecs, les historiens, la démocratie : le grand écart*, Paris, Éd. La Découverte et Syros, Paris.

WEBER Max, 1971, *Economie et société*, tome 1, Paris, Plon.